

PROCÈS-VERBAL
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Séance régulière du conseil d'établissement de l'école Clair Matin tenue le **9 juin 2025** à
18 h.

PRÉSENCES

Parents membres : Jennifer Saunders, Stéphanie Maheux, Roxanne Crête Henderson, Audray Garneau, Annick Caron, Stéphanie Robillard-Sarganis.

Parents substitués : Caroline Lamarre, Sophie Barbe,

Personnel : Mélanie Bayard, Mélanie Gagné, Christine Viens, Mélanie Lalonde et Nancy Pelletier, Martine Cloutier

Était absent (e) : Andréanne Jeanrie, Isabelle Jacques, Rachel Chartrand

Public : aucun

Autres présences : Nathalie Beaudry et Marilyn Chaumont

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Jennifer Saunders, présidente, ouvre l'assemblée. Il est 17 h 58.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Jennifer Saunders présente l'ordre du jour.

Il est proposé par Stéphanie Maheux d'adopter l'ordre du jour.

Résolution numéro CE-24-25/37

Adopté à l'unanimité

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 14 AVRIL 2025.

La direction présente le procès-verbal.

Il est proposé par Mélanie Lalonde d'adopter le procès-verbal.

Résolution numéro CE-24-25/38

Adopté à l'unanimité

4. POINT DU PUBLIC

Aucun point du public.

5. SUIVI

La direction informe que la ville a accepté de défrayer les coûts pour l'achat d'une nouvelle balançoire qui sera installée cet été et l'école assumera les coûts pour remplacer la balançoire bleue et rouge d'ici la fin de l'année.

Il est discuté qu'il faudrait voir comment nous allons procéder l'an prochain puisque les soumissions ne sont bonnes que pour 30 jours. Si nous procédons uniquement à des remplacements à la pièce, il faudra être judicieux dans nos choix.

6. BLOC D'INFORMATION

a. PRÉSIDENT

La présidente souhaite de belles vacances à tout le monde et les parents offrent un cadeau de retraite pour la directrice.

b. DÉLÉGUÉE AU COMITÉ DE PARENTS

Personne n'était présent. La direction adjointe parle du gala des bénévoles. Tout s'est bien déroulé.

c. DÉLÉGUÉE DE L'OPP

La direction mentionne que nous sommes en train de commencer l'inventaire de la bibliothèque. Certains parents bénévoles viendront aider la directrice adjointe.

d. SERVICE DE GARDE

Nous avons récolté 356 \$ lors de la vente de plantes, livres et objets perdus. Nancy mentionne que la technicienne, Nathalie Lydon, nous quittera l'an prochain.

Nous avons eu beaucoup de personnel absent que nous n'avons pas remplacé, donc nous avons un surplus au service de garde. Nous paierons les frais de garde pour les parents jusqu'à la fin de l'année.

e. DIRECTION ET PERSONNEL DE L'ÉCOLE

La direction présente les modifications au code de vie pour la prochaine année scolaire.

Il est proposé par Nancy Pelletier d'adopter les changements au code de vie.

Résolution numéro CE-24-25/39

Adopté à l'unanimité

La direction informe qu'il y aura finalement trois classes tremplin l'an prochain.

La direction informe les membres que la ristourne de la papeterie sera de 5 % sur tout le matériel scolaire + 2 % sur l'achat des manuels scolaires comme cette année. Les membres sont en accord.

La direction remercie tous les membres du personnel et les parents pour leur implication cette année et les invite à poursuivre dans le futur pour le bien des élèves.

Les 1^{re} années ont eu une très belle activité sur les insectes.

Il y a une discussion autour des classes tremplin.

Le personnel est en train de préparer les dernières activités pour la semaine prochaine.

7. RAPPORT DES FONDS SPÉCIAUX

La direction présente le tableau des fonds spéciaux.

Il y a une discussion concernant la vente de chandail pour l'an prochain. Il serait intéressant de garder la même formule.

8. BUDGET INITIAL ET RÈGLES DE TRANSFÉRABILITÉ (FICHE 23)

Le budget initial est présenté par la direction.

ATTENDU que conformément à la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement doit adopter et soumettre pour approbation, au Centre de services scolaire des Mille-Îles, le budget pour l'exercice financier 2025-2026.

ATTENDU que ce budget maintient l'équilibre entre d'une part, les dépenses et d'autre part, les ressources financières allouées à l'établissement par le centre de services scolaire et les autres revenus qui lui sont propres ;

Il est proposé par Audray Garneau D'ADOPTER et DE SOUMETTRE pour approbation au Centre de services scolaire des Mille-Îles, le « Budget initial 2025-2026 » de l'établissement.

Résolution numéro CE-24-25/40
Adopté à l'unanimité

ATTENDU que le conseil d'établissement et la direction doivent respecter les règles de transférabilité du centre de services scolaire, telles qu'elles apparaissent aux règles internes;

ATTENDUE, la nécessité de permettre à la direction de gérer le budget d'une façon efficace;

Il est proposé par Mélanie Bayard D'ADOPTER les règles de transférabilité suivantes :
« Permettre à la direction de faire des transferts budgétaires entre les postes apparaissant au budget et d'en rendre compte sur une base à être déterminée au conseil d'établissement. »

Résolution numéro CE-24-25/41
Adopté à l'unanimité

9. MATÉRIEL DIDACTIQUE

La direction présente le matériel didactique et les membres sont consultés. La section matériel didactique représente les cahiers d'activités.

Choix des manuels scolaires et du matériel didactique

ATTENDU l'article 96.15 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), lequel prévoit que la direction de l'école doit, avant de l'approuver, consulter le conseil d'établissement sur

le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études proposés par les enseignants;

ATTENDU que, conformément à l'article 77.1 de la LIP, la direction de l'école doit prendre en compte les principes d'encadrement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe établis par le conseil d'établissement avant d'approuver le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études soumis par les enseignants;

ATTENDU la Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU que les enseignants ont présenté à la direction de l'école un choix de manuels scolaires et de matériel didactique approuvés par le ministère de l'Éducation et qui respecte les principes d'encadrement établis.

ATTENDU que les parents du conseil d'établissement ont pu poser des questions sur les choix des enseignants et sur les contributions financières facturées aux parents qui découlent de ces choix et se déclarent satisfaits des réponses obtenues.

Il est proposé par Stéphanie Maheux de donner un avis favorable quant aux choix des manuels scolaires et du matériel didactique et des coûts qui en découlent, dont la liste est déposée en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution numéro CE-24-25/42
Adopté à l'unanimité

10. LISTE DES EFFETS SCOLAIRES

La direction présente la liste des effets scolaires. Il faudrait seulement vérifier les vêtements de rechange en 2^e année.

Il est proposé par Audray Garneau d'approuver les listes en tenant compte des commentaires de Mme Maheux.

Résolution numéro CE-24-25/43
Adopté à l'unanimité

11. RAPPORT ANNUEL (FICHE 13)

Le rapport a été envoyé par courriel aux membres du conseil d'établissement.

Il est proposé par Stéphanie Robillard-Sarganis d'adopter le rapport annuel 2024-2025 en ajoutant les noms manquants au début.

Résolution numéro CE-24-25/44

Adopté à l'unanimité

12. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS

Il est proposé de faire l'assemblée la semaine après la soirée de rencontre de parents. Il est proposé de faire la soirée le mardi 16 septembre 2025 à 18 h 30 pour que les enseignants puissent faire la promotion pendant leurs rencontres.

13. MODALITÉ D'ACCUEIL AU PRÉSCOLAIRE

La direction adjointe présente les modalités d'accueil pour les futurs élèves du préscolaire.

L'entrée progressive aura lieu du 28 août au 3 septembre

28 août : 1 h en avant-midi avec les parents et les enfants

29 août au 2 septembre (2 jours) avant-midi seulement. En après-midi, les enfants retournent à la maison ou vont au service de garde.

3 septembre : début de l'horaire habituel.

14. ACCUEIL 2025-2026

La direction présente le thème pour la prochaine année scolaire. Ce sera sous la thématique de monsieur/madame. Chaque membre du personnel doit se choisir un monsieur ou une madame. Cela peut également en être un inventé.

15. BILAN PLAN DE LUTTE (FICHE 6)

La direction adjointe présente le bilan 24-25.

Il y a une discussion entourant le balai d'or. Il serait intéressant de le reconduire l'an prochain.

Il est proposé par Mélanie Bayard d'adopter le bilan 24-25.

Résolution numéro CE-24-25/45

Adopté à l'unanimité

16. CALENDRIER SCOLAIRE 2025-2026

La direction présente le calendrier pour la prochaine année à titre informatif.

17. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente propose la levée de l'assemblée. Il est 19 h 49.

Jennifer Saunders, présidente

Marilyn Chaumont, secrétaire

Nathalie Beaudry, directrice